

Entrelacs à l'heure de la COVID-19

Édition 1 - 30 mars 2020

Mot du maire



Chères Entrelacoises, cher Entrelacois,

Le 13 mars dernier, comme l'on fait d'autres nations, notre gouvernement a décrété l'état d'urgence sanitaire afin de contrer rapidement le fléau qui afflige le monde moderne. Diverses mesures radicales concertées, mais combien nécessaires à protéger la vie, nous amènent personnellement et collectivement à vivre autrement. Cette situation oblige donc la Municipalité à offrir ses services différemment. Conséquemment, le temps de revenir à la normale, nous vous communiquerons l'actualité municipale et toute l'information que nous jugerons nécessaire sous forme d'infolettre. De plus, afin de mieux communiquer avec vous en temps réel, nous publierons l'information sur notre site Web et sur notre page Facebook. D'ailleurs, nous suspendrons la prochaine édition du bulletin *l'Entrel'Actualité*, soit celle du mois d'avril.

Soyez assuré que votre Municipalité met tout en œuvre afin de respecter les recommandations et les ordonnances des gouvernements et continuera à mettre en place différentes mesures pour assurer la continuité de tous les services à la population, tout en protégeant la sécurité de nos employés. Nous avons donc, entre autres, fermé à la population tous les bâtiments municipaux. Afin de favoriser la distanciation physique, nous vous invitons à communiquer avec nous par téléphone ou par courriel.

Malgré l'incertitude et les impacts que causera le COVID-19, nous joignons nos efforts à ceux des gouvernements pour sortir le plus rapidement possible de cette crise en minimisant les pertes. J'encourage les Entrelacoises et les Entrelacois à faire preuve de solidarité et à suivre les recommandations des pouvoirs publics. Nul doute que NOUS en sommes capables et qu'ensemble nous serons en mesure de protéger nos personnes vulnérables.

Plusieurs citoyens auront besoin d'aide! Déjà, des personnes ont fait le souhait de faire du bénévolat. C'est pourquoi votre Municipalité joint ses efforts au Club de l'Âge d'or d'Entrelacs et au Groupe Populaire d'Entrelacs afin de dresser une liste de bénévoles en prévision des demandes. Veuillez communiquer votre intérêt à M. Hugo Allaire à dg@entrelacs.com.

Soyez à l'affût des prochaines communications! Comme à l'habitude, nous permettrons aux associations et regroupements de transmettre les informations utiles à la vie d'Entrelacs.

Ensemble, protégeons-nous pour sauver des vies et revenir plus rapidement à la vie normale.

Sylvain Breton, maire
maire@entrelacs.com / Cell : 450 820-6274

Fermeture des bâtiments municipaux

Suivant les recommandations du gouvernement du Québec et de l'Union des municipalités du Québec, la Municipalité d'Entrelacs prend toutes les précautions possibles afin de contribuer à éviter la propagation du coronavirus COVID-19.

En ce sens, la Municipalité d'Entrelacs a décidé de fermer l'ensemble des bâtiments municipaux (Centre communautaire, Maison de la culture, Maison des aînés, Bibliothèque, C.A.C.I.) et de suspendre toutes les activités sociales, sportives et culturelles jusqu'à nouvel ordre.

L'hôtel de ville a fermé ses portes à la population. Cependant, les services aux citoyens sont maintenus par téléphone au **450 228-2529** ou par courriel à info@entrelacs.com.

Afin d'assurer la continuité de tous les services municipaux, sachez qu'une boîte aux lettres est installée à la porte d'entrée de l'hôtel de ville. Nous invitons les citoyens à venir y déposer leur paiement de taxe, demande de permis ou tout autre document.

Les heures d'ouverture demeurent les mêmes, soit du lundi au vendredi, de 8 h à midi et de 13 h à 16 h.

Merci de votre compréhension et de votre collaboration.

RAPPEL—Application ALERTES

Pour recevoir les alertes de la Municipalité en cas d'urgence, inscrivez-vous via notre site Web!



Suite à de nouvelles directives émises par le Directeur médical régional du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS), les règles d'affectations des services de premiers répondants ont été modifiées.

Cette nouvelle procédure d'affectation permettra de réduire au maximum l'exposition des PR aux cas suspectés de la COVID-19, tout en contribuant à réduire la mortalité des

usagers victimes d'un arrêt cardiorespiratoire ou d'une allergie grave.

Soyez assurés que votre Service de premiers répondants répondra à tous les appels acheminés selon les nouvelles procédures en vigueur. Nous vous informerons lorsque les procédures reviendront à la normale.

Étant un service essentiel, votre équipe de pompiers et de premiers répondants continue de répondre aux demandes!

CORONAVIRUS
(COVID-19)

29 mars
RAPPELS ET NOUVELLES
DIRECTIVES DU GOUVERNEMENT

État d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec

**AUCUN DÉPLACEMENT NON ESSENTIEL
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

CONTRÔLE routier des déplacements vers certaines régions et certains territoires éloignés

CONTRÔLE par la Sûreté du Québec le long de la frontière américaine

OBLIGATION pour toute personne de retour au pays de s'isoler pendant 14 jours à l'intérieur de sa résidence

AUCUNE visite dans les résidences pour personnes âgées et aucune sortie des résidents sans supervision

AUCUN DÉPLACEMENT qui n'est pas essentiel
- entre les régions
- entre les villes
- entre les quartiers

Les régions de **MONTRÉAL** et de l'**ESTRIE** sont à éviter

AUCUN DÉPLACEMENT vers un chalet
La location de chalets est désormais interdite

418/450/514/819 ou 1 877 644-4545
Québec.ca/coronavirus

Votre gouvernement Québec

Les mesures mises en place donnent des résultats et il est important de continuer à les appliquer rigoureusement. Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation du virus.

Il est donc demandé aux Québécois de :

- ◆ Ne pas voyager d'une région à une autre;
- ◆ Éviter les rassemblements, incluant dans les maisons;
- ◆ Éviter le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main;
- ◆ Les personnes de 70 ans et plus ne doivent pas fréquenter de lieux publics et ils doivent demeurer à la maison;
- ◆ Se laver régulièrement les mains;
- ◆ Tousser et éternuer dans le pli du bras ou dans un mouchoir en papier.

NOUVELLES FERMETURES
(EN VIGUEUR DÈS MINUIT JUSQU'AU 1^{ER} MAI)

- Centres commerciaux
- Salles à manger des restaurants
- Salons de coiffure, d'esthétique et de soins personnels

PROLONGATION DE LA FERMETURE JUSQU'AU 1^{ER} MAI

- Services de garde non essentiels
- Écoles – Cégeps – Universités
- Tous les autres secteurs d'activité et les services déjà fermés

INTERDICTION DE RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS

À l'exception des cas requis et prévus. En tout temps, les personnes doivent cependant maintenir, dans la mesure du possible, une distance minimale de deux mètres entre elles.

Si vous avez des symptômes, dites la vérité au personnel de la santé

Québec.ca/coronavirus

Informations pour l'inquiétude

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez composer, sans frais, le **1 877 644-4545**. Pour vous aider à minimiser les répercussions de telles réactions dans votre vie, consultez la page Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19 au quebec.ca/coronavirus.



Circuit 125 et Taxibus disponibles
450 834-5441, poste 7065
www.mrcmatawinie.org



Inquiet pour vous ou un proche?
Endeuillé par suicide?
1 866 APELLE

Rona

Jusqu'à nouvel ordre, les heures d'ouvertures sont :

Lundi au samedi de 8 h à 17 h

Dimanche : fermé Pour les urgences seulement le dimanche, vous pouvez nous écrire à chantal-riopel@hotmail.com.

Il est conseillé de payer par carte de crédit ou de débit, évitez de payer en argent comptant.

Marché Richelieu St-Émile

Le Marché Richelieu recevra seulement 21 personnes à la fois dans l'établissement, y compris les employés.

Il est recommandé de venir faire vos commissions SEUL. Les enfants et les personnes âgées doivent rester à la maison.

Informations supplémentaires:

- ◆ Aucune bouteilles vides ne seront acceptées, sauf les bouteilles d'eau de 18L;
- ◆ 2 items par clients;
- ◆ La nouvelle limite temporaire de la fonction <<Paypass>> est de 250\$.

Dépanneur d'Entrelacs

Les nouvelles heures pour les semaines à venir sont :

Tous les jours, de 7 h à 20 h

Le restaurant sera aussi **FERMÉ** jusqu'à nouvel ordre.